

L'an deux mil vingt et un et le deux avril à dix-huit heures le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de madame DUMENIL Annie, Maire.

Convocation du 26 mars 2021

Etaient présents : ALEXANDRE Joël COTTIN Sylvie, GALLAND Claude
LEHERICE David, LIESER Madeleine, MECHET Philippe-Henri.

Absents excusés : BIZET Erick, CHERRADOU Nathalie, LEPICARD Charles
TIENNOT David

Secrétaire de séance : LEHERICE David

Le compte rendu de la réunion du 19 février 2021 est lu et approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS

VOTE DES COMPTES DE GESTION COMMUNE ET COMMERCE

Les comptes de gestion du budget de la commune et du budget annexe du commerce pour l'année 2020, correspondant parfaitement aux comptes administratifs respectifs, sont approuvés à l'unanimité par le Conseil municipal

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

* Présenté par madame LIESER Madeleine, doyenne de l'assemblée, le compte administratif 2020 du budget principal présente :

- Un déficit de fonctionnement de	- 4 680€
- Un déficit d'investissement de	- 32 738€
- Reste à réaliser :	+ 40 595€

Soit un cumul des résultats à reprendre :

- 002 =	+ 319 437 €
- 001 =	+ 50 765 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, hors la présence de Madame le Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2020 et décide d'affecter le résultat comme suit :

- C / 002 =	+ 314 756 €
-------------	-------------

COMPTE ADMINISTRATIF COMMERCE

* Présenté par madame LIESER Madeleine, doyenne de l'assemblée, le compte administratif 2020 du budget annexe du commerce présente :

Un déficit de fonctionnement de	+ 3 729 €
Un excédent d'investissement de	0,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, hors la présence de Madame le Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe du commerce 2021.

C / 002 = + 15 026 €

BUDGET PRIMITIF 2021 COMMUNE

Madame le Maire présente le budget primitif du budget principal qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	535 150 €
Section d'investissement :	179 700 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 de la commune.

BUDGET PRIMITIF 2021 COMMERCE

Madame le Maire présente le budget primitif 2020 du budget du commerce qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	20 136 €
Section d'investissement :	43 736 €

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 du commerce.

VOTE DES 3 TAXES

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de la Seine–Maritime, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 25,36 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 27,76 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 2,40 % et du taux 2020 du département, soit 25,36 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 7,32 %.

CONSIDERANT :

- La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2021 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

Taxe foncière (bâti) :	27,76 %
Taxe foncière (non bâti) :	7.32 %
CFE :	6.40 %

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Madame le Maire propose les subventions suivantes :

ADM	150,00
ADMR	50,00
AMFR	115,00
AMICALE DES POMPIERS	200,00
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES	100,00
CANOUVILLE ANIMATION LOISIRS	800,00
CAUE	54,00
CLUB DE L'AMITIE	700,00
FNACA	200,00
FSL	260,00
GEIST	150,00
SNSM	200,00
UNION SPORTIVE OUAINVILLE	700,00

Soit un total de 3679,00 €uros.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le financement des subventions ci-dessus.

NUMEROTATION HABITATIONS

Suite aux nouvelles constructions le conseil doit se prononcer sur la numérotation des terrains

Rue du Manoir :

_ Parcelle ZB 97

Lots C Réserve à incendie

Lots A n°12 bis

Lots B n°14 bis

_ Parcelle A 614 n°17

Rue du Bout Enragé :

_ Parcelle A 391 n°19 bis

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la numérotation des nouveaux logements

FINANCEMENT POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE RESERVE A INCENDIE

Après présentation de Madame le Maire, Annie Dumenil, il est proposé dans la continuité de la fourniture et la pose de réserve à incendie sur la commune, de financer la suite des travaux pour un montant total hors taxe de cent huit mille six cent cinquante-huit €uros et cinquante-quatre centimes (108 658,54€)

Précise que la commune va solliciter l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D E T R)

Précise que la commune va solliciter l'attribution d'une subvention départementale

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le Financement d'un montant total hors taxe de cent huit mille six cent cinquante-huit €uros et cinquante-quatre centimes (108 658,54€) et autorise le Maire à solliciter une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D E T R) ainsi qu'une subvention départementale.

TRAVAUX DIVERS

Toiture :

La réfection de la toiture du logement du Théâtre Gallo-Romain sera effectuée

Antenne :

L'installation d'une antenne réseaux téléphonie mobile est en cours d'étude pour une implantation sur la commune

CCCA :

Une réunion d'information aux élus va être organiser sur la commune le jeudi 06 mai

- Thème : PLUI

QUESTIONS DIVERSES

Réunion école - S I V O S

Compte rendu de la réunion du 19 mars par monsieur Méchet 2nd adjoint

Budget 2021 - SIVOS

Site Internet :

Une étude pour l'élaboration d'un site internet est actuellement en cours

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close à vingt heures.